EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 07 OCTOBRE 2026 à 18 h 30 –
Mairie - salle des commissions

N° DCA2026-10-07/05

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;
Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA, Alain COSTA, Jacqueline ODOIX, Marc PATUREL, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;
Excusés avec procuration : Claire-Zoé BALAS (procuration à B. CHAMBOURDON), Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;

Membres votants : 17

Objet : Lancement d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-1, et suite au renouvellement général du conseil municipal intervenu en mars 2026, le Centre communal d'action sociale doit réaliser une Analyse des Besoins Sociaux de la population de son territoire.

Cette analyse a pour objectif d'améliorer la connaissance des caractéristiques sociales et démographiques du territoire, d'identifier les besoins de la population et de contribuer à la définition des orientations et priorités d'action du CCAS.

L'Analyse des Besoins Sociaux aura notamment pour objectifs :
- d'établir un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire ;
- d'identifier les besoins sociaux du territoire ;
- de recenser et analyser l'offre de services et d'actions existante ;
- de recueillir, autant que possible, les contributions des acteurs et partenaires locaux ;
- de dégager des enjeux et priorités permettant de construire une politique communale d'action sociale et d'animation du territoire.

Il est nécessaire d'engager dès à présent les travaux préparatoires afin de respecter le calendrier réglementaire.

À ce titre, le CCAS pourra mobiliser ses ressources internes, accueillir un stagiaire, solliciter les données et contributions de ses partenaires et, si nécessaire, recourir à un accompagnement ou à une prestation extérieure, dans le respect des règles applicables.
Les résultats de l'Analyse des Besoins Sociaux feront l'objet d'une présentation au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré **à l'unanimité de ses membres** :

- **APPROUVE** le lancement de l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire de La Roche sur Foron,
- **AUTORISE** la mise en œuvre des différentes modalités nécessaires à la réalisation de l'ABS,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux et à signer les documents correspondants (dans la limite des crédits budgétaires disponibles et sous réserve des décisions relevant du Conseil d'administration).

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 08 octobre 2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
Le Président,
Benoît CHAMBOURDON